

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
**Demande de subvention
Conseil Régional AURA -
Contrat de Plan Etat
Région 2021-2027 -
Rénovation du Centre
d'Art Contemporain
(CAC)**

SEANCE DU MARDI 24 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 24 octobre 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 18 octobre 2023 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous
la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Vincent PETITJEAN,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA,
Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Christophe
MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Serap ALP, Farida LAID, Bernard
DUNIAT, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU
Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à Isabelle FUREGON,
Michel COMBRONDE à David DEROSSIS
Monique MORENO à Martine MUNOZ,
Yoann BENTEJAC à Eric BOUCOURT,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR
Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Monique DURAND-PRADAT

**DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL AURA - CONTRAT DE PLAN ETAT REGION 2021-2027 :
 RENOVATION DU CENTRE D'ART CONTEMPORAIN (CAC)**

- **Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** la délibération du Conseil régional AURA des 20 et 21 octobre 2022 relative au CPER 2021-2027 ;
- **Vu** la délibération n°1 du Conseil municipal de Thiers du 27 juin 2023 ;
- **Considérant** que le Conseil régional AURA a initialement validé, dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (CPER) et sur la base d'un programme de 2 500 000 euros HT, le financement de la réhabilitation du Centre d'Art Contemporain « le Creux de l'Enfer » ;
- **Considérant** qu'il avait été décidé par la commission permanente d'octobre 2022 d'attribuer 300 000 euros de subvention au titre de ce programme ;
- **Considérant** que le coût estimatif des travaux figurant dans le 1^{er} plan de financement s'élevait à 2 280 826,70 euros HT.
- **Considérant** que, ce coût estimatif ayant évolué, il est demandé par la Région AURA d'actualiser les chiffres du programme en phase Assistance Contrats de Travaux (ACT), ainsi que la délibération accompagnant la demande de subvention. En effet, l'octroi de cette subvention par le Conseil régional nécessite un nouvel examen en commission permanente qui aura lieu en décembre 2023.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de renouveler sa demande d'aide au Conseil régional AURA dans le cadre du contrat de plan Etat Région 2021-2027 à hauteur de 300 000 euros soit 11,82 % du coût de l'opération.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Coût estimatif de l'opération			
Poste de dépenses (Les montants indiqués pour chaque poste de dépense doivent être justifiés par des devis ou un estimatif détaillé du maître d'œuvre)			Montant prévisionnel HT
Maîtrise d'œuvre			211 536,70 €
Travaux			2 176 017,48 €
Etudes techniques (Contrôle, OPC, géotechnique)			41 740,00 €
Aléas 5 %			108 800,87 €
Coût HT			2 538 095,05 €
Plan de financement prévisionnel			
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subventions ou à défaut le courrier de demande			
Financeurs	Statut (acquis ou sollicité)	Pourcentage	Montant sollicité ou acquis HT
DRAC		27,58 %	700 000 €
Fonds européens (préciser)			
Conseil régional (préciser)	Sollicité	11,82 %	300 000 €
Autres Fonds Vert	Sollicité		
Total financements publics (Ne peut excéder 80%)		39,40 %	1 000 000 €
Emprunt (le cas échéant)			
Fonds propres		60,60 %	1 538 095,05 €
Total autofinancement (Ne peut être inférieur à 20%)		60,60 %	1 538 095,05 €
Coût HT		100 %	2 538 095,05 €

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 25 VOIX POUR 6 ABSTENTIONS
(Eric BOUCOURT, Farida LAID, Francis ROUX, Alp SERAP, Farida LAID, Bernard DUNIAT) :**

- **Approuve** la demande de subvention Conseil Régional AURA – Contrat de Plan Etat Région 2021-2027 ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Monique DURAND-PRADAT

le Maire



Stéphane RODIER